

<p style="text-align: center;">COMPTE-RENDU DU BUREAU SYNDICAL DU 2 FEVRIER 2010 A 15H A LALBENQUE</p>

Présents : D. COMTE, Conseillère Régionale, E. LALANDE, Comité Economique et Social, M. VERDIER, Conseiller Général du canton de Gramat, S. DESPEYROUX, Conseiller Général du canton de Livernon, G. GARY, Conseiller Général du canton de Lauzès, J. POUGET, Conseiller général du canton de Lalbenque, B. ROUELLE, représentante de la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque, H. GRATIAS, représentant de la Communauté de Communes Vallée et Causse L. G. FOISSAC, représentant de la Communauté de Communes du Causse de Labastide-Murat, J. RAVAUD, Président de la Communauté de Communes Vallée et Causse, P. BURG, Maire de Bach, C. MOLESIN, représentante de la Commune d'Escamps, F. MERCADIER, représentant de la Commune de Limogne-en-Quercy, R. DESCHAMPS, Maire de Bouziès, P. LOOS, Sous-Préfet de Gourdon, J-M. GUICHARD, DDT, P. LACOMBE, Président de l'ADEFPAT, A. FROMENT, ADEFPAT, B. SERIER, ADEFPAT, A. VERMANDE, Président de la Communauté de Communes du Pays de Gramat, L. MOULINIER, SEM LDA, D. CHAMAYOU, ARPE, J.C. PUJOLS, Président du CVA, J-L. OBEREINER, Président du CSP, P. DUBREUIL, Directeur du Parc naturel régional, C. CONTEAU, Adjoint au Directeur, C. BALMETTE, Responsable de la gestion administrative et financière, A. KUHNEL, Responsable du pôle environnement et aménagement de l'espace, J. TREMOULET, Responsable du pôle Eau et service assainissement non collectif, N. BRUNET, Responsable du pôle Culture, éducation au territoire et vie associative, P. NAVIZET, Responsable du pôle Tourisme durable et activité de pleine nature.

Excusés : S. JUSKIEWENSKI, Président du Parc naturel régional, J. MILHAU, Sénateur, G. MIQUEL, Sénateur, A. PARRA, Conseiller Régional, J-J. RAFFY, Conseiller Général (pouvoir), V. MARTIN, Président de la Communauté de Communes du Pays de Padirac (pouvoir), F. SIRDEY, représentant de la Communauté de Communes Lot/Célé, D. RUSCASSIE, représentant de la Commune de Gramat, C. MEJECAZE, Maire de Fontanes-du-Causse (pouvoir), J.P. SABRAZAT, Maire de Caniac-du-Causse (pouvoir).

Le Président ouvre la séance et remercie l'ensemble des membres présents et il soumet à l'approbation le compte-rendu du Bureau syndical du 24 novembre 2009, lequel est adopté à l'unanimité.

Maxime VERDIER salut la mémoire de Lucien LAFAGE, représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie au sein du Parc naturel régional des Causses du Quercy depuis de nombreuses années.

Rapport n°1 : Présentation de l'ADEFPAT, ses modalités d'intervention et de fonctionnement, par Anne FROMENT, Directrice de l'ADEFPAT

Le Président remercie les 3 représentants de l'ADEFPAT : M. Pierre Lacombe, Président de l'ADEFPAT, Mme Anne Froment, Directrice, et Bruno SERIER, Chargée de mission. Le Président rappelle que, comme cela avait été demandé, ils nous présenteront, au cours de cette réunion, les objectifs et les modes de fonctionnement de l'ADEFPAT, ainsi qu'un bilan des actions conduites sur le territoire du Parc dans le cadre de la formation-développement, d'autre part l'ADEFPAT.

M. Pierre Lacombe remercie le Président du Parc et précise en quelques mots le rôle de l'ADEFPAT, qui permet de valoriser à travers ses actions de formation-développement les ressources humaines d'un territoire. Cet organisme intervient en complément des outils

existants sous réserve qu'une structure de développement local (Parc, Pays) soutienne l'initiative du porteur de projet. Il s'appuie sur les collectivités locales mais aussi sur les associations du territoire qui sont en place. Une antenne de l'ADEFPAT est ouverte à Lalbenque depuis le mois de mars.

Présentation de l' ADEFPAT

Elle forme des porteurs de projet qui sont la ressource des territoires ruraux.

Elle permet de :

a) soutenir des dynamiques privées :

- donner confiance à ceux qui veulent entreprendre,
- transformer les bonnes idées en projet,
- construire un projet entre une collectivité et un privé,
- accorder des valeurs personnelles avec des impératifs économiques.

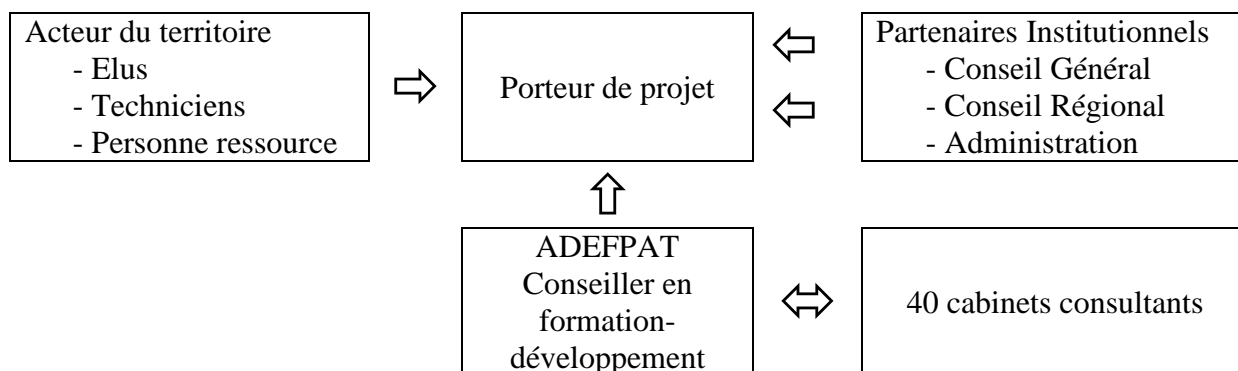
b) soutenir des dynamiques collectives :

- construire un projet à plusieurs,
- mobiliser les habitants sur des projets de développement,
- trouver des solutions à un problème collectif,
- s'organiser en réseau,
- organiser des partenariats.

L' ADEFPAT est efficace parce qu'elle travaille avec les structures de développement (locales ou professionnelles). Elle appuie des projets dans tous les secteurs d'activité et pour tous les publics : service, culture, tourisme, artisanat, commerce, agricole et agro-alimentaire, développement local.

La formation développement repose sur 3 grands principes :

- réaliser un projet,
- acquérir des compétences,
- conforter le développement du territoire.



Le Budget de l' ADEFPAT

Coût	Financement
Honoraires du formateur	- 50% Fonds Social Européen (FSE) - 50% Conseil Régional, dans le cadre du Contrat de Plan.

Le Pays ou le Parc est mobilisé au travers des moyens humains qu'il met à disposition pour accompagner et suivre le porteur de projet dans sa démarche.

L'ADEFPAT est financé par le Conseil Régional Midi-Pyrénées et l'Europe, au travers du Fonds Social Européen.

Le Conseil Général apporte également un financement au titre du développement rural.

L'ADEFPAT est administrée par un Conseil d'Administration composé de 44 membres :

- 8 représentants des chambres consulaires et du Comité Economique et Social Régional,
- 16 représentants des structures de développement,
- 9 représentants des collectivités (Département et Conseil Régional),
- 6 personnes ressources,
- 5 représentants des administrations de l'Etat.

La démarche.

L'ADEFPAT vérifie si le projet s'inscrit dans le territoire, analyse les besoins du porteur de projet, et fixe avec lui les objectifs sur l'accompagnement.

A partir de là, l'ADEFPAT recherche lequel de ses consultants est le plus en adéquation pour suivre le porteur de projet.

La formation-développement est ensuite validée par le Conseil d'Administration de l'ADEFPAT et par les instances décisionnaires de la structure.

La durée moyenne d'un accompagnement a été évaluée à 10 jours maximum.

Le bilan de la formation-développement de 2000 à 2006 est le suivant :

- 32 accompagnements ont permis de créer 18,5 emplois et d'en consolider 46,5.

En 2006, sur 23 projets dont l'accompagnement est achevé 17 existent toujours.

Très majoritairement les accompagnements sur le Parc contribuent au :

- développement touristique du territoire (18 accompagnements sur 32) et plus spécifiquement le développement et/ou qualification des hébergements et/ou restauration : 8
- développement économique (autres secteurs) qui, quant à lui, est centré sur la valorisation des produits agricoles et savoir-faire locaux : 8

11 dossiers de 2008 à février 2010 :

- 6 tourisme, 3 commerce-artisanat, 1 service et 1 culture dont 2 n'ont pas débuté.

Pour 9 dossiers, le total des prestations externes est de 57 850 €.

Puis un débat s'installe entre les représentants de l'ADEFPAT et les membres du Bureau Syndical.

Serge DESPEYROUX indique que les membres du Bureau syndical avaient trouvé les coûts d'intervention de l'ADEFPAT très élevés, d'où la demande de présentation et discussion d'aujourd'hui. Il précise que l'ADEFPAT met en place une formation pour que le porteur de projet crée son entreprise.

Rapport n°2 : Proposition d'accompagnement ADEFPAT pour la consolidation de la reprise de l'entreprise « Gorse Bois » à Grèzes

Le Vice-Président Délégué évoque aux membres du Bureau syndical la demande faite par les gérants de la société GORSE BOIS à Grèzes. Le projet consiste à aider les gérants, Mr et Mme PARRA, à trouver des solutions pour surmonter les difficultés économiques que l'entreprise traverse.

Dans le cadre de la convention entre le Parc et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Lot, les deux structures ont été sollicitées par les porteurs de projets. Le Parc sera en charge du suivi de ce projet, de la validation de l'accompagnement ADEFPAT puis de l'animation du groupe d'appui aux porteurs de projet.

L'ADEFPAT examinera ce projet au cours de son conseil d'administration du 11 février 2010.

André VERMANDE dit qu'en adoptant ce type d'accompagnement, on risque d'ouvrir la porte à toutes les entreprises en difficulté financière.

Jacques RAVAUD s'interroge sur le fait que l'accompagnement ADEFPAT aurait peut-être dû être fait plus en amont, lors de la transmission de l'entreprise car Mr et Mme PARRA ne connaissaient pas le négoce du bois.

Reynald DESCHAMPS précise que souvent les difficultés financières arrivent la 3^{ème} année. De plus, nous sommes en pleine crise économique et qu'une analyse financière fine aurait dû permettre de prévoir cette situation. Par ailleurs, il pense que le Parc devrait se préoccuper des problèmes de mise aux normes des hôtels sur le territoire.

Anne FROMENT précise que désormais l'ADEFPAT fera dans le cadre de son suivi annuel, un point financier plus approfondi.

Serge DESPEYROUX indique que l'on ne peut aider que les personnes qui le souhaitent. Les comptables des entreprises devraient faire également un travail de prévention par rapport à la situation financière des entreprises. Il précise également que la municipalité de Grèzes est inquiète car de nombreuses familles travaillent dans l'entreprise.

Jacques RAVAUD insiste sur la rapidité à laquelle l'ADEFPAT doit intervenir car le maintien de cette entreprise est une priorité pour le territoire.

Eric LALANDE indique que l'on ne peut pas s'improviser dans un métier et que la filière bois connaît des difficultés. L'entreprise doit répondre à une fonction. La capacité à gérer doit être prise en compte.

Jean-Luc OBEREINER s'interroge pourquoi il n'y a pas eu une expertise lors de la reprise de l'entreprise.

Anne FROMENT lui répond qu'il y a bien eu un premier accompagnement ADEFPAT lors de la transmission-reprise de cette entreprise.

Le Bureau syndical valide la convention d'accompagnement et autorise le Vice-Président Délégué à la signer.

Rapport n°3 : Proposition d'un programme 2010-2012 d'éducation au territoire, de sensibilisation à l'environnement et au développement durable, et d'éditions du Parc.

a) Programme éducatif

Le Vice-Président délégué présente aux membres du Bureau syndical le programme éducatif en direction des jeunes.

La mise en place de ce programme permet de mieux sensibiliser les enfants aux richesses des Causses du Quercy et de rendre chacun plus responsable vis à vis de son environnement. Les actions proposées sont les suivantes :

- Purelaine, le journal des enfants du Parc (3 numéros par an, soit 6 numéros)
- Classes de découverte du patrimoine (projets fédérateurs)
- Appel à projets « j'agis pour les causses du Quercy »
- Catalogues des ressources et de l'offre éducative du Parc

Le coût prévisionnel des dépenses est estimé à **156 678 €**:

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

	Europe (Feder)	Région Midi-Pyrénées	Auto financement Parc	TOTAL
€	62 670 €	62 670 €	31 336 € <i>(dont 26 678 € d'ingénierie PNR)</i>	156 676 €
%	40 %	40 %	20 %	100 %

Le Bureau syndical valide l'action ci-dessus et autorise le Vice-Président Délégué à solliciter les financements correspondants et à réserver les crédits du Parc sur le Budget Primitif Principal 2010.

b) sensibilisation et information à destination des acteurs du Parc

Le Vice-Président délégué présente aux membres du Bureau syndical le programme de sensibilisation et d'information à destination des acteurs du Parc naturel régional des Causses du Quercy (« ateliers du développement durable ») : 2010 -2011 – 2012 :

- 23 ateliers répartis selon quatre modules thématiques :

- la structure, les valeurs et les missions du Parc naturel régional,
- la connaissance des patrimoines,
- le développement durable et le management environnemental,
- la gestion de projet et l'approche technique des activités.

Ces ateliers visent un public d'élus et techniciens des collectivités du territoire, de professionnels de l'éducation à l'environnement et du tourisme ;

-1 voyage d'étude dans le PNR de la Narbonnaise.

Le coût de ce programme s'élève à 52 150 €.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

	Europe (Feder)	Région Midi- Pyrénées	Auto financement Parc	TOTAL
€	22 946 €	18 774 €	10 430 € <i>(dont 14 400 € d'ingénierie PNR)</i>	52 150 €
%	44 %	36 %	20 %	100 %

Le Bureau syndical valide l'action ci-dessus, autorise le Vice-Président Délégué à solliciter les financements correspondants et à réserver les crédits du Parc sur le Budget Primitif Principal 2010.

c) programme des éditions du Parc

Le Vice-Président délégué présente aux membres du Bureau syndical le programme des éditions du Parc pour 2010 et 2011.

Diverses publications permettront de diffuser des connaissances auprès d'un large public :

- Elaboration d'une charte graphique
- Journal « notreparc » (2 numéros par an, soit 4 numéros)
- Livret de présentation générale du territoire des Causses du Quercy et du Parc naturel régional
- Collection « Les essentiels » (premier ouvrage en 2011)
- Cahier scientifique du Parc : ouvrage regroupant les « Regards » publiés par le Comité scientifique et de prospective
- Ouvrage sur l'histoire des Causses du Quercy par Serge Juskiewski

Le coût prévisionnel des dépenses est estimé à **142 130 €**.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

	Europe (Feder)	Région Midi- Pyrénées	Vente ouvrages	Auto Financement Parc	TOTAL
€	48 565 €	56 852 €	12 800 €**	23 913 € <i>(dont 19 130 € d'ingénierie PNR)</i>	142 130 €
%	50% de 97 130 €*	40 %	9 %	17 %	100 %

* Hors charte graphique et 1er ouvrage « Les essentiels »

** N°1 Les essentiels : 800 x 12 € = 9 600 € - Cahier scientifique : 400 x 8 € = 3 200 €

Jean-Luc OBEREINER insiste sur la présence de publication du Parc dans le secteur marchand, c'est très important. Il s'interroge sur le contenu du journal « notreparc ». Il rappelle que le Comité Scientifique et de Prospective travaille sur le 1^{er} tome qui sera consacré aux sciences de la terre.

Le Bureau syndical valide l'action ci-dessus et autorise le Vice-Président Délégué à solliciter les financements correspondants et à réserver les crédits du Parc sur le Budget Primitif Principal 2010.

Rapport n°4 : Proposition du programme d'actions Natura 2000 pour l'année 2010

a) animation par le Parc de la mise en œuvre de 5 Documents d'objectifs Natura 2000- année 2010

Le Vice-Président délégué précise aux membres du Bureau syndical que dans le cadre de la convention pluriannuelle d'animation entre l'État et le Parc naturel régional pour la mise en application de ces Documents d'objectifs, une convention financière au titre de 2010 doit être établie.

Le **programme d'actions prévisionnel** pour l'année 2010 s'articule autour des axes de travail suivants :

Axe principal :

- Promotion des outils de gestion et recherche de nouveau contractant : contrats Natura 2000 (15 contrats MAETER et 2 contrats non agricoles), chartes Natura 2000.
- Poursuite ou finalisation des projets antérieurs :
 - o projets de revalorisation pastorale de surfaces abandonnées à Rocamadour (Vallée de l'Ouyse et de l'Alzou) et à Nadillac (Vallées de la Rauze et du Vers),
 - o aménagements en faveur des chauves-souris pour la grotte de Fond d'Erbies : montage du contrat Natura 2000 et réalisation des travaux.

Axes secondaires :

- Animation et suivi des projets en cours sur les sites :
 - o Suivi post-travaux des différents contrats Natura 2000 mis en place les années précédentes,
 - o Accompagnement des professionnels de sports et loisirs de nature dans une démarche de qualification environnementale de leur activité.
 - Prestations extérieures : 5 000 €
- Montage et mise en œuvre de nouveaux projets sur les sites :
 - o accueil d'un stagiaire pour élaborer une stratégie de connaissance et de gestion des espèces d'intérêt communautaire commune à l'ensemble des sites Natura 2000 situés sur le territoire du Parc naturel régional des Causses du Quercy.
- Réalisation d'actions de communication et sensibilisation :
 - bulletin de liaison *De Site en Site* ;
 - réalisation de sorties nature ;

- édition d'un document pédagogique sur la circulation des véhicules motorisés sur les espaces naturels...
 - Prestations extérieures : 10 000 €
- Coordination générale du projet : animation des comités de suivi des sites, rédaction des rapports d'activités...

Le coût prévisionnel est le suivant : 77 207,48 €.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Pour la partie « animation », soit pour 59 654 € :
 50 % de financement de l'État, au titre du Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire, soit 29 827,00 €
 50 % de financement de l'Europe, soit 29 827,00 €

Pour la partie « frais de structures », soit pour 17 553,48 € :
 100 % de financement de l'État, au titre du Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire, soit 17 553,48 €

Ce financement prendra en charge l'ensemble du temps consacré à ces actions par les chargés de missions Natura 2000 et patrimoine naturel, ainsi que le coût des prestations extérieures inhérentes à la réalisation des objectifs de conservation.

Reynald DESCHAMPS rappelle la nécessité d'intervenir sur le site de Cuzals et notamment en matière de lutte contre l'incendie en effectuant un travail avec le Conseil Général dans le cadre des espaces embroussaillés.

Gérard GARY précise que la procédure est en cours avec le Conseil Général du Lot et qu'une installation était envisageable sur le site de Cuzals.

Jean-Luc OBEREINER insiste sur le Docob Fond d'Herbies avec notamment la nécessité de valoriser le site sous l'angle patrimonial. Ce site pourrait faire l'objet de déplacement scolaire avec un encadrement spécifique.

Il est précisé que des négociations sont en cours avec le propriétaire.

Le Bureau syndical valide la proposition proposée, autorise le Vice-Président délégué à solliciter les financements correspondants et à signer l'ensemble des documents et conventions financières nécessaires.

b) réalisation de cartes informatives des habitats d'intérêts communautaire à destination des exploitants agricoles concernés par un site Natura 2000 – année 2010

Le Vice-Président Délégué indique aux membres du Bureau syndical qu'en complément du programme d'animation 2010 pour la mise en œuvre des Documents d'objectifs des sites Natura 2000 de son territoire, une action d'information spécifique est proposée à destination des exploitants agricoles des sites.

Cette action, réalisée en partenariat avec l'ADASEA du Lot, permettra à chaque exploitant agricole des sites Natura 2000 de disposer d'une information précise quant à la localisation des habitats naturels d'intérêt communautaire recensés sur leur exploitation lors de l'élaboration des Documents d'objectifs.

Elle permettra donc :

- une meilleure prise en compte des habitats naturels d'intérêt communautaire dans le projet agricole de l'exploitant ;
- à chaque exploitant de disposer des informations nécessaires pour lui permettre de respecter ses obligations relatives à la conditionnalité de la PAC (non destruction des habitats d'intérêt communautaire).

Cette action comprendra ainsi la réalisation et l'impression d'une carte couleur et en format A3 spécifique pour chacun des 102 exploitants agricoles concernés par un site Natura 2000. Ces cartographies seront réalisées à une échelle permettant à chaque agriculteur de localiser exactement sur son exploitation les parcelles recensées en habitats naturels d'intérêt communautaire pour lesquelles une gestion conservatoire doit être mise en œuvre (non retournement des prairies naturelles de fauche ou des pelouses sèches en cultures...).

La réalisation de ces cartes sera confiée à l'ADASEA du Lot qui possède en effet les données sur les exploitations agricoles nécessaires à ce travail (dossier PAC...). Le temps nécessaire est estimé à 22 jours de travail et les modalités sont définies dans la convention.

Coût et plan de financement

L'opération bénéficiera d'**un financement global de 11 424,19 €** prenant en charge 100% du coût de l'opération ; le plan de financement prévisionnel étant le suivant :

- 50 % de financement de l'État, au titre du Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire, soit 5 712,10 €
- 50 % de financement de l'Europe, soit 5 712,09 €

Le bureau syndical valide l'action présentée ci-dessus, autorise le Vice-Président délégué à solliciter les financements correspondants et à signer la convention.

Rapport n°5 : Présentation et validation du contrat de Grand Site Touristique de Midi-Pyrénées pour le site de Saint-Cirq-Lapopie / Pech Merle

Le Vice-Président délégué rappelle aux membres du Bureau syndical la politique régionale des Grands Sites Touristiques de Midi-Pyrénées qui a pour objectifs de renforcer l'attractivité des sites, de développer l'offre de tourisme de découverte et d'améliorer les conditions d'accueil et d'organisation des flux de visiteurs sur le territoire.

Le Parc naturel régional des Causses du Quercy est concerné par deux Grands Sites désignés par la Région Midi-Pyrénées au titre de son schéma régional de développement touristique : Rocamadour et Saint-Cirq-Lapopie/Pech-Merle.

La convention territoriale du CPER inclut une mesure pour ces deux grands sites, ce qui implique la participation du Parc au titre de sa Charte, la validation des contrats de Sites et de leurs programmes d'actions annuels dans le cadre de la convention territoriale du Parc naturel régional.

Chacun de ces sites fait l'objet d'un diagnostic et d'un projet de développement et de promotion du site qui sont intégrés dans un contrat cadre et signé entre les collectivités locales concernées, l'Office de Tourisme, le Conseil Général, le Conseil Régional, l'Europe et le Parc naturel régional.

Avancement de la mise en place des Grands Sites sur le Parc naturel régional

Le contrat cadre de Rocamadour est signé depuis octobre 2009 et devrait faire l'objet d'un avenant compte tenu de l'évolution du périmètre de l'Office de Tourisme de pôle.

Le contrat de Saint Cirq-Lapopie a fait l'objet d'un travail de concertation technique et politique au second semestre 2009, il est soumis à validation et à délibération des partenaires d'ici à la mi-février 2010.

Rappel des attendus du contrat cadre proposé par la Région

1. Description de la situation du site :

- Définition du périmètre concerné par le contrat de site.
- Elaboration des diagnostics de situation (historique, socio-économie, équipements d'accueil des publics, patrimoines, etc.)
- Bilan des actions de valorisation et d'organisation conduite sur la période 2000/2008.

2. Projet de développement.

Exposer la stratégie de développement sur la période 2010-2013 selon les orientations suivantes :

- valorisation du cœur emblématique du site
- projet d'interprétation du site,
- traitement de la circulation et des stationnements,
- valorisation des espaces publics et paysagers
- qualification et diversification de l'offre touristique (hébergements, activités de diversification, etc.).

3. Rôle et programme d'action de l'office de tourisme.

A terme, la collectivité gestionnaire du grand site s'engage à se doter d'un office de tourisme de niveau 3 étoiles. La définition d'un programme d'actions annuel est obligatoire, selon 4 objectifs principaux :

- promouvoir le site, ainsi que les autres grands sites de la Région,
- mettre en place une charte d'accueil,
- fédérer et animer l'ensemble des prestataires locaux,
- participer aux actions d'accompagnements départementales, régionales et du PNR (formations, observation économique, production, etc.).

4. La définition de l'implication de la Région, du Département et du Parc naturel régional :

- précise l'articulation avec les dispositifs financiers, les liens avec les politiques et les programmes d'actions des partenaires, etc.

L'élaboration du Contrat de Grand Site de Saint-Cirq-Lapopie / Pech-Merle

Le périmètre :

Le périmètre du contrat intègre les deux pôles majeurs de Saint-Cirq-Lapopie et du Pech-Merle et prévoit des orientations « transversales » concernant plus largement les communes environnantes (interprétation des patrimoines, signalétique, qualification des hébergements, Office de Tourisme, etc.).

Les signataires :

Communauté de communes Lot-Célé, Communes de St Cirq-Lapopie et de Cabrerets, Office de Tourisme Lot-Célé, Parc naturel régional des Causses du Quercy, Région Midi-Pyrénées et Département du Lot.

Diagnostic :

La réalisation d'un diagnostic approfondi de l'offre touristique et patrimoniale, des hébergements, et du fonctionnement de l'Office de Tourisme montre que ce territoire comporte des atouts importants, en particulier en terme de flux et de notoriété avec le Pech-Merle et St Cirq-Lapopie, par la diversité des activités de pleine nature, par l'attractivité liée au caractère préservé du patrimoine naturel, par le fait qu'il est aussi un territoire de tourisme de séjours.

A contrario, un nombre important de fragilités apparaissent comme :

- des hébergements vieillissants parfois menacés de fermeture pour des raisons de mises aux normes et économiques (hôtels, centre d'accueil pour jeune, etc.),
- un vieillissement des équipements de découverte (musées du Pech-Merle et de Cuzals, etc.),
- des sites d'activités de pleine nature pas toujours entretenus et sur des terrains privés,
- un office de tourisme avec des locaux exigus, peu adaptés et avec des moyens de fonctionnement qui apparaissent limités par rapport aux missions et au volume de visiteurs accueillis, etc.

Les orientations de développement et les projets structurants du Contrat de grand Site

Le plan de développement du contrat de Grand site vise à développer l'économie touristique de se territoire, tout en soutenant l'armature commerciale et des services de proximités.

Le projet s'appuie sur ses deux cœurs emblématiques que sont Saint-Cirq-Lapopie et Pech-Merle, et vise à élaborer un plan d'interprétation des patrimoines.

En parallèle les acteurs souhaitent renforcer la qualité de l'offre touristique et culturelle en poursuivant les orientations suivantes :

- valorisation et requalification des principaux équipements touristiques et culturels,
- amélioration des conditions d'accueil des visiteurs sur les principaux sites,
- développement et organisation des activités de pleine nature,
- soutien à la vie artistique et culturelle du territoire,
- qualification et diversification de l'offre en hébergements.

Propositions d'opérations structurantes à conduire sur la période 2010 - 2013

- Office de tourisme et lieux d'accueil : étude de définition et de programmation en 2010 pour étudier les hypothèses de localisation et les besoins en surface et fonctions en vue d'un réaménagement des bâtiments d'accueil de St Cirq-Lapopie et de Cabrerets. En étudiant également la possibilité d'y intégrer une partie spécifique dédiée à la présentation du Parc naturel régional.
- Pech-Merle : requalification de l'accueil sur le site (parking, billetterie, etc.) et modernisation du musée en valorisant la préhistoire du Quercy et en favorisant les liens avec d'autres sites vitrines de la Préhistoire en Midi-Pyrénées.
- Condition d'accueil et de circulation :
 - o expérimentation par la Communauté de Communes d'une navette pour tenter de résoudre les problèmes de stationnement en haute saison à Saint Cirq-Lapopie,
 - o projet d'aménagement des cœurs de villages à Cabrerets et St Cirq-Lapopie afin de traiter les espaces publics et une éventuelle réorganisation des services aux publics : mairie, Poste, OT, etc,
 - o projet de mise en place d'une signalisation d'information locale.
- Elaboration d'un projet d'interprétation collectif : animation d'une démarche coordonnée afin d'optimiser les ressources patrimoniales et l'ingénierie présentes au Pech-Merle, à la Maison de la Fourdonne et au Parc naturel régional, afin de développer de nouvelles offres de découverte et requalifier certains produits (chemins qui parlent, etc.) sur un périmètre élargie et à partir des sites emblématiques.

Fonctionnement et qualité des services de l'Office de Tourisme

L'objectif affiché dans le contrat est de faire passer l'Office de tourisme d'un niveau 2 étoiles à un niveau 3 étoiles. Pour cela les moyens proposés par la Région, en particulier en terme d'aide au fonctionnement, d'offre de formation via la FROTSI et d'appui à la redéfinition du site Internet via l'ARDESI, sont importants.

Liens avec la Charte du Parc naturel régional des Causses du Quercy et observations

Les liens avec la Charte du Parc naturel régional ont été inscrits dans le projet de contrat cadre, avec en particulier :

- une articulation de moyens et de planification à trouver sur la mise en œuvre du plan d'interprétation des patrimoines du Parc et des projets d'interprétation du Grand site,
- le développement d'une programmation culturelle à coordonner dans le cadre de la convention de développement culturel du Parc,
- la mise en place d'une signalétique d'information touristique articulée directement avec le grand projet de Pays du Parc,
- rappel du positionnement de l'Office de Tourisme dans le cadre d'actions du réseau des Office de Tourisme du Parc naturel régional,
- l'étude de l'intégration d'un volet de présentation du Parc naturel régional dans le cadre de la réorganisation des bâtiments de l'Office de Tourisme (idée de « maison de Parc éclatée » ou de lieu relais du Parc). Cela nécessitera que le Parc naturel régional soit associé étroitement à l'élaboration et la validation de l'étude de définition et de programmation lié à l'Office de Tourisme.

Reynald DESCHAMPS précise que la Communauté de Communes Lot/Célé possède 3 points d'accueil : St-Cirq-Lapopie, Vers et Cabrerets et depuis le 1^{er} janvier un quatrième point avec Limogne. Certains de ces points d'accueil pourraient correspondre à des maisons éclatées du Parc auquel il y aurait une mise en valeur particulière du Parc. Il rappelle que pour lui un contrat Grand Site doit correspondre à un territoire et non à une commune.

Jacques POUGET rappelle que les phosphatières de Bach enregistrent plus de 10 000 entrées par an et qu'il serait peut-être intéressant qu'elles fassent partie du Grand Site.

Le Bureau syndical valide le contrat-cadre du Grand Site Touristique de Saint-Cirq-Lapopie et du Pech-Merle et autorise le Vice-Président Délégué à le signer.

Rapport n°6 : Demande d'aide financière de l'association « Moulins du Quercy Lot et Tarn-et-Garonne » pour l'organisation de la Journée du patrimoine de pays et des moulins

Le Vice-Président Délégué rappelle aux membres du Bureau syndical que depuis 2007, l'association « Moulins du Quercy Lot et Tarn et Garonne » initie et coordonne la « Journée du Patrimoine de Pays et des Moulins ». Il s'agit d'un événement national organisé par la FNASSEM et divers partenaires (Fédération Française des Amis des Moulins, Maisons Paysannes de France, Les Architectes du Patrimoine...).

En 2010, la journée se déroulera le 20 juin. Le thème portera sur l'histoire et les traces du passé.

Depuis 2007 et afin de faciliter la mise en place des animations et la communication liée à cette journée, le Parc naturel régional soutient l'association Moulins du Quercy Lot et Tarn et Garonne à travers différentes actions :

- une participation au Comité de pilotage inter-territorial,
- une participation, à l'échelle du Parc naturel régional, à la préparation et la coordination de l'évènement (mobilisation des communes, communautés de communes, associations, centralisation des inscriptions, aide à la diffusion du programme...),
- l'organisation d'animations et l'inscription de celles-ci dans l'agenda des « Causseries »,
- une participation financière, sous la forme d'une prise en charge directe d'une partie des coûts d'impression du programme.

En 2007, 21 destinations de visites ont été proposées sur le territoire du Parc naturel régional, 22 en 2008 et 24 en 2009. En 2009, l'ensemble des animations proposées ont rassemblé 1297 participants.

Quatre animations ont été organisées directement par le Parc naturel régional, en partenariat avec des associations locales, rassemblant 170 personnes au total :

- Balade contée au Marais de Bonnefont en juin 2007,
- « De la terre à la tuile » sur le site des étangs de Puy Blanc en juin 2008,
- « Découvrez le patrimoine de Thémines » et « Histoires de charpentes » en juin 2009.

Le Vice-Président délégué propose de s'associer à la préparation et la réalisation de cet évènement et de prendre en charge une partie du coût de conception et d'impression du programme de la journée pour un montant total de 1 000 € TTC.

Le Bureau syndical accepte de participer à cette action, autorise le Vice-Président Délégué à payer la facture d'impression correspondante dans la limite de 1 000 € TTC et d'inscrire cette dépense lors du vote du Budget Primitif Principal 2010 du Parc.

Rapport n°7 : Demande de partenariat avec le Comité Départemental de Spéléologie pour la réalisation d'une mission scientifique d'étude du réseau karstique de Padirac

Le Vice-Président Délégué indique aux membres du Bureau syndical que le Comité Départemental de Spéléologie du Lot sollicite une aide financière du Parc naturel régional pour la réalisation d'une mission scientifique souterraine d'étude du réseau karstique de Padirac (46), prévue en avril 2010.

Ce type d'action correspond à la mise en œuvre de l'article 8.7 de la Charte du Parc naturel régional, sur la protection et la sensibilisation au milieu souterrain, et des articles 10.4 et 10.5 sur la connaissance et le suivi des aquifères karstiques, ainsi que les partenariats et les moyens pour y parvenir.

Ce projet de mission scientifique s'intègre dans un programme d'expéditions comme celles déjà organisées en 2003 et 2005 sur la microfaune souterraine, dont le Parc naturel régional était déjà partenaire et pour lesquelles un compte-rendu a été publié dans le cahier spécial « Parc » de la revue Quercy-Recherche.

Il doit être noté qu'il existe déjà un fort partenariat avec le Comité Départemental de Spéléologie du Lot et le Parc naturel régional, comme le suivi des populations de chauves-souris sur les sites Natura2000 du territoire, l'appui à la réalisation de campagnes de traçages hydrogéologiques dans des igues ou des actions plus ponctuelles, comme lors du nettoyage de la phosphatière du Mas de Dégot, à Bach en mars dernier.

Ce présent projet a pour objectifs de :

- améliorer la connaissance hydrogéologique du Causse de Padirac et en particulier les relations entre les pertes du Limargue et la rivière souterraine et de la rivière aux résurgences ;
- étudier la géomorphologie souterraine pour appréhender le fonctionnement et une chronologie de mise en place de ce karst ;
- accentuer la dynamique d'explorations spéléologiques à but scientifique, dans ce réseau qui est le plus mythique de France, pour développer les études in situ des karsts du Quercy par des approches pluridisciplinaires ;
- partager les connaissances acquises.

La mission s'effectuera sous la forme d'une expédition souterraine d'une semaine, par une équipe d'une trentaine de personnes, composée de spéléologues locaux connaissant la cavité et de spécialistes du karst (géologues, hydrogéologues, BRGM).

Elle donnera suite à la publication d'un rapport d'expédition, une synthèse, ainsi qu'à la réalisation d'un reportage photographique.

Dans le cadre de ce partenariat, le Parc apporterait une aide financière de 1 121 € sur un budget prévisionnel de 18 688 €.

En contreparties de l'aide accordée par le Parc, le CDS s'engagerait à :

- faire parvenir au Parc un compte-rendu détaillé de la mission et des dépenses réalisées, dans un délai de 6 mois au plus tard après l'achèvement de ladite mission ;
- faire figurer le logo du Parc ainsi que la mention « avec le soutien du Parc naturel régional des Causses du Quercy » dans toutes les publications ou communications scientifiques ayant trait aux résultats de la mission scientifique ;
- adresser au Parc deux exemplaires de chacune des publications réalisées suite à cette mission scientifique ou utilisant les résultats obtenus lors de cette mission ;
- autoriser le Parc à utiliser les articles publiés et photos, afin de promouvoir son action pour l'amélioration de la connaissance et la préservation du milieu souterrain ;
- organiser une soirée d'information et de sensibilisation dans le cadre des veillées du Parc, avant juin 2011.

Le Bureau syndical valide l'action présentée, autorise le Vice-Président Délégué à signer la convention et à réserver les crédits correspondants lors du vote du Budget Primitif Principal 2010 du Parc.

Rapport n°8 : Information sur la demande de réintégration de François ORLIAC

Monsieur François ORLIAC, ancien Directeur du Parc naturel régional des Causses du Quercy a été placé en détachement, à compter du 14 mars 2005, pour une période de 5 ans auprès de l'Association ASTERS (Haute-Savoie).

Monsieur ORLIAC, fonctionnaire de la Fonction Publique Territoriale avait pu bénéficier de cette disposition. Il était rémunéré sur un grade d'Ingénieur en chef de classe normale, avec une conservation à titre personnel de son Indice antérieur, soit IB 966.

Monsieur ORLIAC nous a fait savoir récemment qu'il ne souhaitait pas renouveler le détachement auprès d'ASTERS et qu'il demandait sa réintégration dans les effectifs du Parc naturel régional des Causses du Quercy à compter du 14 mars 2010.

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint la lettre qu'il nous a fait parvenir.

Ainsi, à compter, du 14 mars 2010, Monsieur ORLIAC doit être réintégré dans les effectifs du Parc naturel régional des Causses du Quercy.

Monsieur ORLIAC nous a cependant indiqué qu'il n'avait pas l'intention de rester au Parc, à terme, que sa réintégration dans les effectifs du Parc avait vocation à n'être que temporaire et qu'il recherchait activement un poste dans une autre collectivité.

Pour permettre sa réintégration dans les effectifs du Parc naturel régional, une modification du tableau des effectifs des emplois lors du Comité syndical du 25 février 2010 est nécessaire et elle se fera de la manière suivante :

- supprimer le poste de Chargé de Mission Urbanisme-Habitat suite au départ de Madame EUSEBE,

- créer un poste d'Ingénieur en chef de classe normale et de proposer à Monsieur ORLIAC le poste de « Responsable de l'urbanisme et de l'habitat ».